

Direction des Finances publiques d'Eure-et-Loir
Centre des Finances Publiques de CHARTRES
Service de Publicité Foncière et Enregistrement
5 Place de la République
28019 CHARTRES Cedex

Mél : spfe.chartres@dgifp.finances.gouv.fr

Objet : Délégation de signature

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE LA RESPONSABLE
DU SERVICE DE PUBLICITÉ FONCIÈRE (SPFE) DE CHARTRES**

La comptable, responsable du service de publicité foncière de Chartres,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Décide :

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à Mme MORICE Marine, Inspectrice des Finances publiques, adjointe à la responsable du service de publicité foncière et de l'enregistrement de Chartres à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et à l'enregistrement, et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Eure-et-Loir

A Chartres, le 1^{er} avril 2022

La Comptable publique,
Responsable de service de la publicité foncière
et de l'enregistrement de Chartres

Signature

Corinne SAGUET
AFIPA,

Comptable du SPFE de CHARTRES